PLAN LOCAL D'ÉVALUATION

UN NET DURCISSEMENT

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LYCÉE GT

Avec la mise en place de 40% de contrôle continu au bac, le ministère avait dû en 2021 mettre en place un Plan Local d'évaluation (PLE) qui prétendait limiter les écarts d'évaluation entre établissements sur le cycle terminal. À l'époque déjà, nous avions dénoncé la restriction de la liberté pédagogique, la complexité et les dérives managériales possibles. Pour la rentrée 2025, le ministère renforce le contrôle sur l'évaluation avec une nouvelle note de service sur le PLE.

Textes de référence :

- *Le décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021*
- *L'arrêté associé au décret du 27 juillet 2021*
- *La note de service du 25 août 2025* ***NOUVEAU***

DES PRINCIPES CONTRADICTOIRES

« Le contrôle continu valorise le travail et l'engagement des élèves » indique la note. Cette logique serait vraie si ce même contrôle continu n'était pas « *dans un objectif certificatif pour le bac* » selon la même note de service.

En effet, **le contrôle continu participe à la sélection à l'université** et donc au sentiment d'anxiété perpétuel des élèves. S'ajoute une suspicion selon laquelle certains établissements « surnotent » les élèves.

Dans ces conditions, **le ministère, plutôt que d'abandonner le contrôle continu, a fait le choix d'accentuer le contrôle sur les évaluations** réalisées par les enseignant·es : **le PLE sert d'alibi à un bac qui n'est plus vraiment national**, et dont le véritable objectif est d'avoir des notes de contrôle continu « fiables » pour assurer la sélection des élèves.

UN DOUBLE OBJECTIF

- **Communicationnel** : réagir aux propos sur le baccalauréat qui serait « trop simple » ou « mal cadré », quitte à réinventer l'eau tiède avec les « coefficients 0 » utilisés par certain·es collègues depuis longtemps.

- **Idéologique** : renforcer la mise en œuvre du new public management en lycée.

CE QUI CHANGE AVEC LA NOUVELLE NOTE DE SERVICE

UN CADRE PLUS PRESCRIPTIF

Nouveauté !

Par rapport à 2021, la note de service impose de fixer le nombre d'évaluations sommatives nécessaires à chaque période, leur fréquence et le calendrier. Elle précise aussi le coefficient à accorder selon le type d'évaluation. Les attendus doivent être spécifiés par discipline et donc par niveau.

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Ces nombreuses contraintes ne vont que compliquer le travail des équipes et déposséder les enseignant·es de leur liberté pédagogique, sans pour autant les protéger de la pression de certaines familles.

POUR TOUTES ET TOUS… ET TOUT LE TEMPS

☒ **Le PLE ne se limite plus au tronc commun du cycle terminal :** il peut s'étendre à la seconde et aux spécialités. Enseignant·es et élèves sont donc toutes et tous concerné·es.

☒ **Il devra désormais être réévalué tous les ans en début d'année**, sur un temps « dédié » plus nécessairement banalisé.

Ces changements perpétuels vont encore alourdir la charge de travail des équipes et participent d'un changement de logique : plus seulement un pseudo-cadrage pour le baccalauréat mais aussi la construction d'une culture de l'évaluation.

LYCÉE GT

NOVLANGUE :

« UN OUTIL DE RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES D'ÉVALUATION POUR L'ENSEMBLE DES PROFESSEURS »

USINE À GAZ !

La note produit toute une ingénierie pour articuler divers coefficients, entre évaluations sommatives et formatives. Le ministère souhaite donner l'illusion qu'avec une mécanique « parfaite », on pourrait évaluer « objectivement » et sans biais, ce qui est un fantasme. De plus, si la note était réellement appliquée, non seulement l'évaluation deviendrait l'alpha et l'oméga mais elle serait aussi un véritable casse-tête pour les personnels (calendrier annuel, double relevé de notes…) tout en étant illisible pour les élèves.

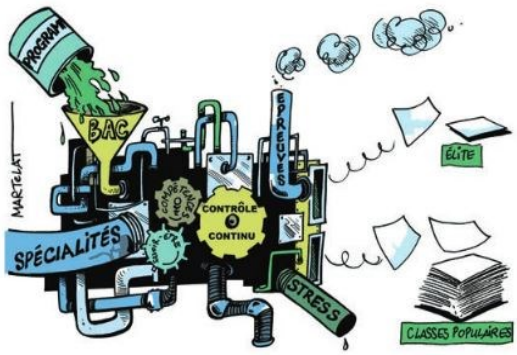

Ces notes n'ont qu'une seule vocation : assurer le tri social des élèves dans l'accès à l'enseignement supérieur !

GESTION DES ABSENCES

UNE ORGANISATION IMPOSSIBLE ET UNE CHARGE DE TRAVAIL ACCRUE

Plus encore qu'auparavant, le ministère impose, dans sa note de service, que le projet *« précise à quelles conditions et selon quelles modalités des évaluations de rattrapage sont organisées pour l'évaluer »*. **Le PLE imposera donc aux collègues de prévoir toutes les situations de *« moyennes non représentatives »* qui peuvent mener à un rattrapage suite à des absences et comment l'organiser**. Cette automaticité des rattrapages ne peut que mener à une multiplication de ces derniers et donc à une **surcharge de travail**. Et comment les intégrer dans les EDT surchargés des élèves ? Qui surveillera ? Pour quelle rémunération ? Une fois de plus, le ministère risque **d'étendre l'interprétation déjà très large qu'il fait de nos obligations réglementaires de service**.

COMMUNICATION AUX ÉLÈVES

DES PROFESSEURS PRINCIPAUX EN ÉTAU ENTRE COLLÈGUES ET ÉLÈVES

Il est prévu qu'« *une présentation, en classe, du projet d'évaluation est faite chaque année par le professeur principal ou par le professeur référent* ». Cette situation mettra en difficulté les collègues PP. C'est une énième charge de travail supplémentaire sans contrepartie, et surtout une situation qui peut mettre le ou la collègue en difficulté vis-à-vis des collègues et des élèves. Il·elle se retrouvera en étau entre les collègues insatisfait·es du projet et les élèves qui opposeront aux collègues le projet qu'il·elle aura légitimé. **Ce n'est en aucun cas à nous de remettre en cause le travail de nos collègues face aux élèves. Et pour en rajouter dans l'incohérence, le projet doit être présenté à la rentrée… alors qu'il doit être produit avant les vacances d'octobre.**

LA DIRECTION « PILOTE »

Le·la chef·fe d'établissement est censé·e « piloter ». Pour ça, ils·elles vont pouvoir s'appuyer sur les indicateurs produits grâce au PLE pour coller au maximum aux demandes institutionnelles. Si les équipes sont censé·es avoir la main sur le plan, dans la pratique de nombreux·ses chef·fes risquent d'imposer leurs vues ou, du moins, de cadrer très fortement. Le ministère prévoit même de mettre à disposition un modèle de PLE type. Il n'y a pas de volonté de réflexion d'ensemble sur l'évaluation comme outil de progression des élèves mais seulement la volonté de répondre aux demandes politiques, avec des résultats conformes à ce que le ministère souhaite mettre en avant pour justifier ses politiques.

LE RETOUR CACHÉ DES E3C ?

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

Créées avec la réforme Blanquer, les E3C (épreuves communes de contrôle continu) avaient la même ambition de corriger les défauts du contrôle continu mais sans revenir à des épreuves nationales. Elles ont magistralement échoué devant cette quadrature du cercle : **face à la mobilisation des personnels et l'opposition des organisations syndicales, dont la CGT Educ'action, le ministère a dû supprimer ces épreuves dès 2021.**

Mais les E3C semblent renaître de leurs cendres à la lecture de la nouvelle note de service : des « évaluations de fin de trimestre ou semestre » à « fort coefficient », dont le calendrier est défini dès le début d'année, correspondant à des « temps d'évaluation organisés à l'échelle de l'établissement » et « portant sur des portions importantes des programmes »… Relevons tout de même une différence majeure : **rien n'oblige les lycées à mettre en œuvre ces évaluations**. En renvoyant ainsi leur organisation au local, le ministère se lave les mains des éventuelles contestations face aux conséquences prévisibles : désorganisation, forte charge de travail, stress des élèves, conditions de passation médiocres, etc. **Une nouvelle fois, refusons-les !**

QUELLE RÉACTION COLLECTIVE DES PERSONNELS ?

LYCÉE GT

Nous appelons les personnels à s'organiser collectivement pour refuser la mise en œuvre de ce projet local d'évaluation renforcé, et exiger l'allègement de l'existant. Nous incitons les personnels à :

- empêcher l'inscription dans le PLE de dispositifs coercitifs qui réduiraient notre liberté pédagogique (imposition de devoirs communs, de progressions communes, du nombre de notes…) et utiliser le conditionnel pour garantir la liberté pédagogique ;
- prendre le temps de discuter en profondeur des questions d'évaluation. L'enjeu est de nous réapproprier cet outil au lieu d'entrer dans des discussions quantitatives. Définir un nombre de notes et de coefficients n'est pas discuter d'évaluation.

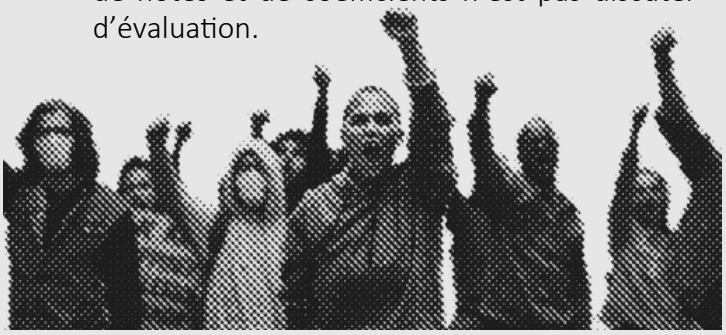

En Conseil d'Administration, faut-il voter le projet d'évaluation ?

La note dit que « le conseil pédagogique valide le PLE ». Cette formulation est fallacieuse car le conseil pédagogique n'est que consultatif. Il ne doit pas se substituer au conseil d'administration.

En revanche, la note prévoit une « présentation en Conseil d'Administration ». Cela n'implique donc pas nécessairement de vote. Or, même sans vote, une fois acté en CA, le projet d'évaluation s'appliquera aux personnels et ira rejoindre le projet d'établissement à plus ou moins brève échéance.

Tout l'enjeu est donc que le projet qui arrive au CA soit le moins contraignant possible grâce à nos actions en amont. À défaut, nous incitons les personnels à refuser ces mesures contraignantes en CA.

Le règlement intérieur peut aussi être amené à être modifié suite au projet d'évaluation. Nous vous incitons, pour les mêmes raisons, à refuser des modifications qui augmenteraient les contraintes.

POUR LES LGT, LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

- L'ABANDON DU CONTRÔLE CONTINU, LE RETOUR À UN BACCALAURÉAT EN CONTRÔLE FINAL ET LA FIN DE LA SÉLECTION À L'ENTRÉE DE L'UNIVERSITÉ
- UN LYCÉE UNIQUE ET POLYTECHNIQUE VIA UNE UNIFICATION PROGRESSIVE DES TROIS VOIES DU LYCÉE (PROFESSIONNEL, TECHNOLOGIQUE ET GÉNÉRAL)
- UN CHANGEMENT DE POLITIQUE D'ENCADREMENT : UNE DIRECTION COLLÉGIALE, TOURNANTE ET ÉLU·E DONNANT PLUS DE PLACE À L'AUTO-ORGANISATION DES ÉQUIPES
- DU TEMPS DE CONCERTATION POUR LES PERSONNELS, INCLUS DANS LE TEMPS DE SERVICE

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr

@CGTEducactionofficiel

@CGTEducactionofficiel

@cgteducaction